

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique – Directeur : Frédéric Aimard – 13 juillet 2026 – 1,50 €

N° 196

Marie Le Pen et la présidentielle

Le 7 juillet la cour d'appel de Paris a rendu son verdict dans l'affaire des assistants parlementaires du Front national. La peine de Marine Le Pen a été réduite à trois ans de prisons, dont deux avec sursis et un an ferme de bracelet électronique ainsi que 100 000 euros d'amende. La peine d'inéligibilité a été réduite à 45 mois dont 30 avec sursis, la cour estimant que cette peine a déjà été exécutée. On admire la subtilité, voire la duplicité des juges qui font de la politique sans en faire. Le soir même Marie Le Pen a annoncé, sur le plateau de TF1 et face aux questions de Gilles Bouleau, qu'elle entendait se pourvoir en cassation et se lancer dans la campagne présidentielle. Marine Le Pen considérait qu'elle se trouvait libérée de toute condamnation jusqu'à ce que la cour de cassation se soit prononcée (« au plus tard début avril 2027 » selon la cour de cassation). Mais on a entendu des avis divergents sur cette question.

Marine Le Pen s'estime toujours innocente de la faute qu'on lui impute. Le Parlement européen a porté plainte parce que le Front national a utilisé les assistants parlementaires – auxquels l'élection de certains de ses membres comme députés européens lui don-

nait droit – pour le développement du parti en France plutôt que pour un travail parlementaire purement européen à Bruxelles et à Strasbourg. Une contrainte européiste dont un parti alors opposé à l'intégration européenne s'était affranchi. Il n'était pas le seul et Marine Le Pen a pu faire remarquer que, pour des faits identiques, Jean-Luc Mélenchon et François Bayrou ont échappé aux foudres de la justice française. Mais, les sommes en jeu étaient différentes a fait remarquer Gilles Bouleau : 2,9 millions d'euros dans le cas du FN (l'U.E réclamait même 6,8 millions), un peu moins de 300 000 eu-

ros pour le Modem et de 1 million pour La France insoumise. C'est surtout le caractère organisé et centralisé du système de « détournement » que la justice française a voulu punir.

En refusant sa culpabilité jusqu'au bout, Marine Le Pen reste dans sa logique, au risque d'agacer les juges qui ont tendance, ces derniers temps, à alourdir les peines de ceux qui osent se proclamer innocents... Au point qu'on peut s'interroger sur ce jusqu'au-boutisme, car les alertes n'ont pas manqué depuis le tout début. Pourquoi un parti qui s'affirme « disruptif » a-t-il estimé avoir besoin d'autant de permanents et

de dépenser autant pour faire de la politique à l'ancienne. N'y avait-il pas moyen de faire autant avec moins ?

La question est particulièrement cruciale pour la campagne présidentielle



SOMMAIRE

P. 1 : Marine Le Pen. P. 2 : Nicolas Sarkozy. P. 3 : Lectures. P. 4 : Volets. – L'heureux M. Pigasse. – L'autre déficit. P. 5. – Pendant que les champs brûlent. – Au feu les pompiers ! P. 8 : Le mystère de la cravate jaune. – Arbitrage. P. 9 : Champlain. – Débris spatiaux. P. 10 : Chrétiens engagés. P. 11 : Une victime dans l'Église.

■ **Euthanasie** : Le 7 juillet, le Sénat a refusé de valider et même d'amender le projet de loi sur l'euthanasie par 169 voix contre 164. Celui-ci repasse la 15 juillet à l'Assemblée nationale où il devrait être adopté définitivement puisqu'il y avait obtenu, le 30 juin dernier, une majorité de 295 contre 232 (35 abstentions).

■ **Budget** : Le gouvernement a annoncé, le 7 juillet, un gel de 3 milliards d'euros supplémentaires pour tenter de contenir le déficit public à 5 % du PIB en 2026. Selon le ministre des comptes publics David Amiel, 2 milliards seront gelés au titre du budget de l'État et 1 milliard au titre de la Sécurité sociale.

■ **Justice** : Un des avocats de Cédric Jubillar a annoncé à *La Dépêche du Midi* le 6 juillet qu'il possédait une lettre de son client, qui doit être jugé en appel en septembre, avouant le meurtre de son épouse. Mais aucune information sur l'endroit où est enterré le corps de celle-ci.

■ **Défense** : Le groupe Thalès est entré le 6 juillet en négociation exclusive pour acquérir le groupe franco-belge Exail spécialiste des drones marins chasseurs de mines. L'OPA prévue à terme valorise cette entreprise à 3,9 milliards d'euros.

■ **Obus** : L'activité de la Fonderie de Bretagne a repris le 6 juillet, les salaires ont été versés le 8 juillet, mais on ne sait toujours pas qui sera le repreneur de l'entreprise après que le tribunal de commerce de Lorient a écarté Europlasma (propriétaire depuis 2025) de toute décision à cause de suspicions de manœuvres boursières. La Fonderie de Bretagne (autrefois filiale de Renault) doit en principe fournir des corps d'obus. La situation des Forges de Tarbes (qui fabrique des corps creux pour les industriels de la défense),

qui s'ouvre. Marine Le Pen n'a toujours trouvé aucune banque française pour financer sa campagne, ce qui est d'ailleurs un scandale démocratique. Mais ce serait encore pire s'il lui fallait recourir à une banque étrangère.

Qu'elle soit libérée de ce fameux bracelet ou non, est-il vraiment nécessaire de multiplier les déplacements et les meetings coûteux ? Remporte-t-on une présidentielle aujourd'hui avec des colleurs d'affiches et des distributeurs de tracts ? Dans le cadre d'une élection tous les 5 ans (au lieu du septennat) cela ne coûte-t-il pas trop cher pour une efficacité non prouvable ? La « solution » pour Marine Le Pen ne serait-elle pas de faire campagne depuis chez elle ? À l'heure d'Internet et du télétravail, pour une élection nationale, est-ce que ça ne tombe pas sous le sens ? Ça éviterait des incidents pénibles à répétition avec des trublions LFI comme on a vu à La Flèche le 8 juillet. Et ne serait-ce pas le signe qu'elle aurait vraiment envie de réduire la dette abyssale du pays au cas où elle pourrait se faire élire ?

Frédéric Aimard

Nicolas Sarkozy

On a beau ne pas penser que Nicolas Sarkozy serait blanc comme neige dans les affaires de corruption où il a été définitivement condamné par la justice française, on n'en reste pas moins dubitatif sur certains moyens que s'octroient les juges dans leur guerre contre les politiques. Sont-elles bien normales ces procédures en « filet dé-

rivant », c'est-à-dire qui prennent prétexte de faits relativement faciles à établir pour saisir ordinateurs et téléphones portables et avoir ainsi accès à d'autres éventuels délits ? Au risque de violer des correspondances privées, de mettre à la portée des médias ou d'offices de polices politiques des fichiers de noms, des éléments comptables, etc. qui sont en principe protégés par la protection de la vie privée, le secret des affaires, etc. ? Car on sait que le secret de la procédure est régulièrement violé et que la communication des pièces de l'enquête à des médias sélectionnés fait parfois partie d'une stratégie de déstabilisation des mis en cause, comme un fonds de commerce politico-médiatique.

Si la justice n'apparaissait pas elle-même comme trop largement politisée, ce serait plus facile à admettre qu'elle fasse ainsi feu de tout bois pour parvenir à de justes fins. Mais dans l'affaire dite des « écoutes téléphoniques », ou « affaire Bismuth », où il a été dénié à Nicolas Sarkozy le droit d'avoir des conversations non espionnées avec son avocat, un seuil a sans doute été franchi. Ce qui n'a d'ailleurs pas beaucoup ému l'opinion publique.

Nicolas Sarkozy s'en est remis à Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Son avocat, Me Patrice Spinosi, explique dans *Le Figaro* du 10 juillet, que ce genre de requêtes a, en ce qui concerne la France, statistiquement 90 % de chances d'être retoqué d'entrée de jeu. Mais une fois jugées admissibles de telles requêtes ont, toujours statistiquement, 50 % de chances d'aboutir

à une condamnation de la France. Or la requête de Nicolas Sarkozy, comme celle de son ancien avocat Me Thierry Herzog, ont été jugées admissibles la semaine dernière. Et en l'occurrence, il est sans doute souhaitable que la France soit finalement condamnée et que cette jurisprudence espérée par Nicolas Sarkozy s'étende à toute l'Europe où le droit au secret professionnel des avocats, comme celui des médecins, voire des prêtres a été mis à rude épreuve ces derniers temps. Même quand ces excès de contrôle ont des mobiles honorables de recherche de la vérité et de protection des victimes, ou l'excuse du manque de moyens plus orthodoxes, il vaudrait mieux que les principes de protection de certaines libertés soient fermement rappelés et défendus. Ici ce serait par les 7 juges de la CEDH (dont un Français). Si du moins on est dans les 50 % favorables aux plaignants... Cela permettrait à Nicolas Sarkozy d'exiger un nouveau procès où l'annulation des écoutes téléphoniques lui donnerait toutes ses chances d'obtenir un acquittement... Ce ne serait pas une solution parfaite non plus. Voltaire, reprenant un adage romain, écrivait qu'« il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent. ». Là il s'agirait moins de reconnaître une « innocence » qu'un principe de protection de certaines libertés sans lesquelles une société démocratique bascule dans autre chose.

F.A.

filiale d'Europlasma depuis 2021, paraît également alarmante, alors qu'on sait depuis 2025 que l'Armée française dispose de seulement trois jours de munitions en cas d'attaque de haute intensité.

■ **Essence** : La consommation d'essence ayant nettement baissé durant les 6 premiers mois de 2026 à cause de l'augmentation des prix à la consommation, les rentrées fiscales prévues par l'État sur la vente d'essence aux automobilistes ont été de 80 millions de moins que sur la même période en 2025. Le ministre des Comptes publics, Daniel Amiel, s'est félicité, le 6 juillet, que le gouvernement n'ait pas écouté ceux qui parlaient en janvier d'une « cagnotte fiscale » à cause de l'augmentation des prix.

■ **Électricité** : Le 29 juin a été promulguée la loi « visant à relancer les investissements dans le secteur de l'hydroélectricité pour contribuer à la transition énergétique », imposée par la Commission européenne par un « accord de principe » signé en août 2025, et qui va permettre de vendre par appels d'offres 40 % de l'utilisation des barrages hydroélectriques français à des concurrents (plus ou moins virtuels) d'EDF (qui conservera la propriété des ouvrages et installations).

■ **Cybersécurité** : Le site Internet FrenchBreaches documente les fuites de données sur les grands fichiers informatiques à partir des revendications des pirates. L'un d'eux se vante d'avoir volé les données professionnelles de 45 362 agents du ministère de la Culture, un autre affirme détenir 35 Go de fichiers sensibles du géant mondial du service numérique Accenture, le groupe Nemea, qui gère des résidences de tourisme et de services, aurait eu une fuite concernant plus de 84 000 réservations, etc.



THRILLER

Usurpation d'identité

Jae-Young monte dans le train pour Séoul. Elle fuit une existence minable et un compagnon violent. À ses côtés, une jeune mère. Elle aussi se rend dans la capitale coréenne afin de présenter l'enfant à sa belle-famille qu'elle ne connaît pas.

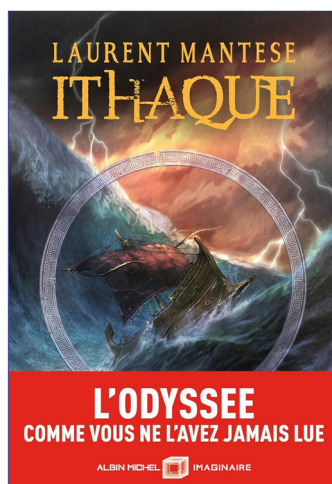
À un arrêt, la maman disparaît laissant le bébé et un message. Jae-Young y voit l'opportunité d'une vie meilleure : les beaux-parents sont riches, le beau-frère charmant. Mais ce paradis pourrait devenir un cauchemar. Ce roman à l'atmosphère feutrée et angoissante de Se-Ah Jang va être adapté au cinéma.

« La belle-fille », Se-Ah Jang, Les Presses de la Cité, 320 p., 21,90 €.

ÉPOPÉE

Malédiction

La guerre de Troie est finie. Les vainqueurs regagnent leur patrie à bord de dix nef. Parmi eux, Ulysse qui se languit de Pénélope. Bientôt la ville d'Ismaros, alliée des Troyens, apparaît. Le roi d'Ithaque ordonne de la saccager : la



cruauté des Grecs est sans limite. Fidèle compagnon, Païsios prophétise : les dieux vengeront une telle violence.

Loin de l'image habituelle du héros, Laurent Mantese raconte la fureur et le sang, l'épreuve et le doute.

« Ithaque », Laurent Mantese, Albin Michel, 416 p., 22,90 €.

BEAU LIVRE

Créatures des jardins

Au printemps, Arnaud Ville sent renaître en lui l'enfant qu'il était, passionné de botanique. Le photographe a une prédilection pour les minuscules créatures de nos jardins, celles qui butinent : papillons, abeilles, coléoptères, guêpes, mouches, et assurent le renouveau de la nature. Chacune présente des caractéristiques identifiées.

Ce beau livre magnifiquement illustré est un plaidoyer pour leur sauvegarde.

« Chroniques des butineurs du jardin », Arnaud Ville, Rouergue, 288 p., 25 €.



REVUE

Bataille de la Somme

Juillet 1916. La bataille de la Somme est engagée. Elle durera jusqu'en novembre. Au total : près de 1,2 million de morts et blessés.

Historia retrace encore une fois le déroulé de cette guerre qui laissera un profond traumatisme dans les armées française et anglaise.

Parmi les sujets : les tanks, les états-majors...

Historia, hors-série, 9,90 €. En kiosque.



■ **Dentelle** : La plus ancienne fabrique de dentelles de Calais et de Caudry, Darquer & Méry, fondée en 1840, a été mise en liquidation judiciaire avec arrêt de l'activité au 17 juillet. Elle n'employait plus que 45 personnes qui actionnaient une quarantaine de métiers à tisser historiques.

■ **Transport frigorifique** : Le carrossier Lamberet, spécialiste du transport frigorifique, 1 200 salariés, a demandé son placement en redressement judiciaire au tribunal des affaires économiques de Lyon à cause du ralentissement des commandes et de l'augmentation, à la suite de la guerre en Iran, des matières premières qu'il importe d'Asie. Le tribunal a validé le plan de redressement, le 9 juillet, assorti d'une période d'observation de 6 mois.

■ **Immobilier** : Le groupe Emeria (ex-Foncía) dont le chiffre d'affaires est de 1,5 à 1,7 milliard d'euros par an a une dette de 3,5 milliards du fait d'une politique de croissance externe très agressive sous la direction de Philippe Salle (désormais patron d'Atos). Les actionnaires principaux (Partners Group et TA Associates) ont annoncé une augmentation de leur compte courant de 200 millions d'euros. Le nouveau patron, Bruno Vaquette, doit négocier une restructuration de la dette dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

■ **Ehpad** : Le secteur des Ehpad n'est pas remis du scandale Orpea. Le groupe Clariane (ex-Korian) a dû céder ses activités au Royaume-Uni et cherche à restructurer sa dette d'environ 3 milliards d'euros.

■ **Grande distribution** : La dette de Casino (1,4 milliard d'euros) doit être à nouveau restructurée dans les jours qui viennent malgré les désaccords persistant entre son propriétaire actuel Daniel

Volets

Les volets de fenêtre sont une invention qui remonte à l'Antiquité. On dit que les Grecs en fabriquaient en marbre, que les Romains les copiaient mais en utilisant le bois. Volets intérieurs, massifs ou à claire-voie, volets extérieurs, renforcés de ferrures, qui ne s'imposent pas avant le XIXe siècle, volets à lamelles orientables dont le brevet remonte à 1841, volets roulants, volets en métal, puis en PVC...

De nombreux immeubles ne sont plus équipés de cet accessoire de sécurité et de confort face aux voleurs, à la lumière, au froid et au chaud... Trop cher à la pose et surtout à l'entretien, perçu comme faisant double emploi avec des fenêtres à double ou triple vitrage ? Les raisons de cette absence peuvent être esthétiques ou culturelles. Cependant, dans la période de canicule que nous vivons, on s'aperçoit que c'est une absence regrettable. Les films de plastique-aluminium scotchés à l'extérieur ou à l'intérieur des fenêtres des appartements, des bureaux, des hôpitaux ou maisons de retraite sont censés renvoyer le rayonnement solaire et faire baisser le thermomètre. Est-ce efficace ? On est prêt à se battre pour un ventilateur ou un climatiseur portatif, comme on l'a vu dans certains magasins de bricolage.

Mais quand on a 93 ans, que l'on vit seule au 7e étage d'un immeuble HLM dans un studio avec une seule fenêtre très exposée au soleil et dont les volets ont été supprimés lors des travaux d'isolation thermique commencés il y a plusieurs mois, sans que rien n'ait été fait pour accrocher de nou-

veaux volets ou stores ? Et bien l'on meurt d'hyperthermie, comme Louise, cette habitante de Sceaux (Hauts-de-Seine) dont Le Parisien libéré a raconté le calvaire le 7 juillet dernier. Ses proches et des associations de locataires disent qu'elle avait alerté le bailleur de cette anomalie malgré un excellent DPE (folie des normes et diagnostics !)... Il paraît que l'élu président de l'office HLM concerné aurait déclaré qu'on ne pouvait pas affirmer que la présence de volets aurait permis d'éviter le drame...

Paul Chassard

L'heureux M. Pigasse

Pas aussi discret que Vincent Bolloré, le banquier Matthieu Pigasse doit être heureux. Bien introduit partout car venu de Sciences Po et de l'ENA, ancien conseiller de Dominique Strauss-Kahn et de Laurent Fabius, dirigeant de la banque Lazard, il s'est spécialisé dans les fusions-acquisitions. Il s'intéresse aussi beaucoup aux médias, en partie à travers sa holding Combat. N'hésitant jamais à s'endetter, il conseille un peu partout, de l'Azerbaïdjan à l'Argentine en passant par l'Ukraine et l'Irak. Ayant évolué vers la France insoumise, il n'a jamais caché ses ambitions politiques – d'où des frottements avec Emmanuel Macron, y compris en affaires.

En mai, il a obtenu la restructuration de la dette du Venezuela sous tutelle américaine, avec de nouvelles entrées à la Maison-Blanche. Le contrat se négocie entre Caracas et

la banque d'investissement Centerview, dont Matthieu Pigasse dirige le bureau parisien. C'est évidemment le grand moment de sa carrière, avec une rémunération entre 170 et 240 milliards de dollars...

Jean-Gabriel Delacour

L'autre déficit

Au début d'une nouvelle année, on prend de bonnes résolutions... vite oubliées. Avant chaque débat budgétaire, on proclame que l'heure est aux économies et pourtant le déficit continuera de se creuser.

Cet été, quand on n'évoque pas les effets désastreux des canicules auxquelles les pouvoirs publics se sont trop peu préparés, la mode chez les conseillers du gouvernement est de chercher à faire des économies sur le dos des retraités.

Cette solution contestable à tous égards permet de ne pas voir les problèmes structurels de l'économie française. Il faudrait par exemple s'interroger sur le colossal déficit de notre commerce extérieur, qu'on traite trop souvent comme une fatalité. En ce domaine, les résultats de 2025 étant moins pire que ceux de 2022, on risque de se rassurer en oubliant les effets à venir de la guerre en Orient.

Le « moins pire » est cependant angoissant puisque le déficit commercial de la France a été de 94 milliards de dollars en 2025. Ce résultat est inférieur à celui de l'année précédente (103 milliards) mais il n'est pas rassurant car les variations d'une année à l'autre s'expliquent par la hausse ou la baisse du prix

de l'énergie. Or notre pays est particulièrement fragile sur ce point car les importations de combustibles fossiles ont coûté 49 milliards de dollars en 2025 – mais elles avaient coûté 120 milliards en 2022.

L'autre moitié de notre déficit commercial provient de nos importations de machines, de voitures, d'aliments, de matériel électrique et médical, de produits plastiques. Nos exportations d'avions, de produits chimiques et d'armements sont trop faibles pour compenser nos importations.

Les faiblesses structurelles de notre déficit commercial s'expliquent par les délocalisations industrielles et par le taux de change défavorable de l'euro. On a beaucoup disserté sur la mondialisation mais la France n'en a pas du tout profité et, au sein de la zone euro, elle est largement dominée par l'Allemagne.

La question de l'euro est un tabou, tout comme celle des 211 milliards d'aides publiques aux entreprises qui ne contribuent pas à la réindustrialisation. Deux beaux sujets, pour un candidat à la présidentielle qui voudrait briser le conformisme ambiant.

Claudine Uzerche

Pendant que les champs brûlent...

C'est l'une des nombreuses conséquences néfastes de la canicule pour les agriculteurs. En pleine période de moissons, la chaleur caniculaire provoque de nombreux feux de chaume dans les chaumes. « Une pierre qui heurte la lame d'une mois-

sonneuse-batteuse et c'est le risque d'une étincelle et d'un feu difficile à maîtriser, sauf rampe d'eau à proximité » témoigne un agriculteur de l'Aisne dont la machine n'aurait pas échappé aux flammes sans la rapidité de la réaction d'un voisin équipé pour la lutte contre l'incendie. Bien souvent, les sapeurs-pompiers ne peuvent que constater les dégâts et limiter l'extension du sinistre aux cultures voisines.

« Panda que les champs brûlent... » chantait le groupe de musique rennais Nirvana à l'été 1990. C'est un peu ce refrain qui pourrait résumer l'interpellation des pouvoirs publics, et du ministère de l'Agriculture en particulier par les syndicats agricoles. Mais l'année étant bien avancée et le budget lié aux catastrophes naturelles bien entamé, le malaise ne cesse de grandir au sein du ministère de l'Agriculture. Après des mois d'épidémies diverses, en large partie liées au changement climatique en cours, les budgets ne sont pas extensibles surtout en période de déficits excessifs des comptes de la nation. Malgré la volonté affichée de pallier les difficultés de trésorerie rencontrée par beaucoup d'exploitations agricoles françaises, le compte n'y est pas et pourra difficilement y être dans les mois qui viennent si l'on en croit les bruits de couloir de la rue de Varenne (où se trouvent les bureaux du ministre, Annie Genevard). De quoi pour le gouvernement redouter à raison une rentrée du monde agricole sous haute tension, une fois les moissons terminées et les travaux des champs interrompus temporairement.

J. B.

Au feu les pompiers !

Lorsque les moyens mis en œuvre pour prévenir les feux de forêts, notamment dans les régions couvertes par le dispositif de DFCI (Défense des forêts contre les incendies), ne se sont pas avérés suffisants pour empêcher les départs de feu, il convient de passer à la phase de lutte qui nécessite l'utilisation de moyens de plus en plus lourds en fonction de l'extension prise par les incendies déclarés.

Cette année encore, les incendies de forêts monopolisent l'attention du public en raison à la fois de leur précocité et de leur violence dans un contexte de canicule dont on comprend bien désormais qu'il est appelé à devenir la règle plutôt que l'exception comme l'une des manifestations les plus marquantes du réchauffement climatique. 25 000 ha ont ainsi déjà brûlé depuis le début de la saison soit deux fois plus que l'an passé à pareille époque.

Les façons de lutter contre les incendies de forêts répondent aux trois composantes du triangle du feu que sont la matière inflammable, l'air et la chaleur. Il n'est pas possible de s'en prendre à la matière inflammable puisque le but de l'action est justement de sauver les boisements, sauf néanmoins à allumer des feux tactiques pour priver le feu combattu de combustible. Mais la tactique la plus répandue consiste à s'attaquer aux effets de l'air en étouffant le feu par de la terre ou du sable et surtout à rafraîchir la zone impactée en y versant de grandes quantités d'eau ou des retardants générateurs de refroidissement.

Křetinský avec les créanciers. Ce sera sans doute à la justice de commerce de trancher.

■ **Transport maritime** : L'armateur marseillais CMA-
CGM a inauguré le 2 juillet au Havre (Seine-Maritime) un porte-conteneurs construit en Chine et baptisé le Notre-Dame. Propulsé au gaz naturel liquéfié, il est long de 400 m et peut transporter 24 000 conteneurs entre l'Europe et la Chine. Neuf autres bâtiments de cette taille ont été commandés qui doit porter CMA-
CGM du troisième au deuxième rang du transport maritime international dès 2027.

■ **Environnement** : Les domaines de l'assainissement, de la gestion de la propreté urbaine et de l'eau, du groupe Nicollin (représentant 4 800 salariés pour un chiffre d'affaires de 450 millions d'euros, doivent être cédés au fonds américain MSIP de la banque Morgan Stanley, a-t-on appris le 10 juillet. La famille Nicollin conservera son secteur Services (propreté et sécurité des bâtiments et espaces verts) qui représente 7 500 salariés pour un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros. Par ailleurs la famille resterait propriétaire du club de foot Montpellier Hérault Sport Club (qui évolue en Ligue 2).

■ **Pâtisserie** : Les cannellés Baillardan (environ 9 millions de chiffre d'affaires pour 87 salariés), célèbres à Bordeaux, ont été repris à la barre du tribunal de commerce le 8 juillet par la société d'investissement immobilier Bricks pour 750 000 euros auxquels s'ajoute la promesse de plus de 2 millions d'investissement en trois ans.

■ **Vivendi** : La cour d'appel de Paris a rejeté, le 8 juillet, les prétentions d'un fonds activiste d'actionnaires ultra-minoritaires qui, à l'occasion de la scission en 4 entités du groupe Vivendi, voulaient

obliger le groupe Bolloré à passer par un appel d'offres public qui aurait pu lui coûter plusieurs milliards d'euros. Les minoritaires ont annoncé qu'ils allaient en cassation.

■ **Mayotte** : Selon les premiers résultats du recensement exhaustif de l'Insee, l'île comptait 323 153 habitants au 1er janvier 2026 (66 635 de personnes supplémentaires par rapport à septembre 2017), ce qui est moins que les estimations intermédiaires publiées ces dernières années et surtout moins que ce que les élus locaux revendiquaient (de 400 000 à presque 500 000).

■ **Municipales** : Le tribunal administratif de Montreuil a annulé l'élection des adjoints au maire de Saint-Denis-en-France en raison du non-respect de la parité stricte entre hommes et femmes. Le maire, Bally Bagayoko, fera appel devant le Conseil d'État.

Le combat contre les feux de forêts est l'une des principales missions de la sécurité civile, organisation placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur afin de répondre aux différentes situations de crise.

En première ligne se trouvent les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), établissements publics placés sous l'autorité administrative des présidents des Conseils départementaux et sous l'autorité opérationnelle des préfets de département et des maires. Ceux-ci peuvent déployer jusqu'à 8 000 sapeurs-pompiers pour cette tâche spécifique. Les feux de forêts monopolisent largement, pendant la saison chaude, les SDIS des départements du Sud et du Sud-Ouest. Dans les Bouches-du-Rhône, il faut ajouter le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM), unité militaire de la Marine nationale qui aligne plusieurs camions contre les feux de forêts afin de combattre ceux pouvant de déclarer en périphérie de la cité phocéenne ou venir en appui dans d'autres départements.

Ce ne sont pas les seuls militaires engagés puisque la sécurité civile peut également compter sur les 2 000 sapeurs-sauveteurs répartis en 4 régiments d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (RIISC) relevant de l'arme du génie de l'Armée de Terre dont trois, basés respectivement à Brignoles dans le Var, à Corte en Corse et à Libourne en Gironde, ce dernier créé en 2025, sont plus spécialement dédiés aux feux de forêts.

Mais les moyens les plus connus et les plus spectaculaires sont ceux dé-

ployés par l'État avec le groupement des moyens aériens (GMA) de la sécurité civile composés de 23 avions bombardiers d'eau (ABE) dont 12 Canadair, 8 Dash et 3 Beechcraft. 4 nouveaux Canadair devrait venir renforcer l'effectif. Face à l'ampleur des incendies de cette année, le ministère de l'Intérieur a annoncé le possible emploi d'un avion A400M de l'Armée de l'Air transformé en bombardier d'eau pouvant larguer jusqu'à 20 000 litres d'eau ou de retardant soit la capacité de trois Canadair. À ces moyens aériens, il faut ajouter les hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) loués par l'État ou mis en œuvre par les SDIS qui en disposent.

Les feux de forêt sont donc une calamité contre lesquels des moyens de lutte de plus en plus conséquents sont consacrés. Toutefois, pour se consoler un peu, il faut savoir, dès lors qu'ils sont limités et contrôlés, les feux de forêt sont aussi des phénomènes au départ naturels et nécessaires à la santé de l'environnement. En réintroduisant des nutriments dans le sol, ils favorisent la régénération de la forêt et éliminent les combustibles excédentaires pouvant être à l'origine d'incendies dévastateurs.

Mais cela est affaire de spécialistes. Pour les autres, restons prudents tout au long de cette période estivale en appliquant les mesures de précaution qu'il nous est demandé de respecter.

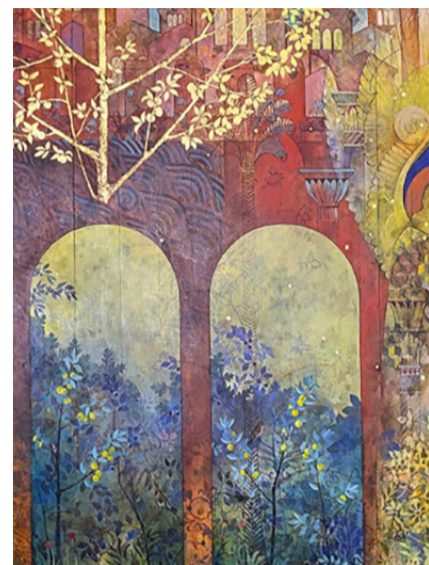
Fabrice de Chanceuil

Saint-Malo

Soirée aussi mémorable qu'imprévue en cette première semaine de trêve estivale.

Fut-ce le fruit de hasard, ou de la chance ou, une nouvelle fois, l'heureuse alchimie de la France profonde, millénaire, éternelle, enviable de tous, celle qui a les pieds sur terre – voire dans la glèbe gauloise – et la tête dans les étoiles, de celles qui font reconstruire Notre-Dame en cinq ans. Corps et âme. La matière et l'esprit.

C'était parmi les tout premiers jours de vacances – cette année très précoces du fait de la fuite devant la chaleur – avant même que les activités estivales ne commencent vraiment, période entre deux des premiers jours de juillet. Le soleil était couché permettant de sortir sans crainte des effets d'une canicule peu habituelle mais qui, à cette heure, ne montrait plus qu'à peine ses outrances sur la côte nord bretonne. Nos pas nous



La Nation Française

directeur de
la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre
N° TVA intracommunautaire
FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

Les 195 numéros parus
sont consultables gratuite-
ment ici :

<https://archivesroyalistes.org/-La-Nation-Francaise->

: Tableaux en musique

menèrent devant la cathédrale qui à cette heure, les jours « normaux », aurait dû être fermée. Ce soir-là, au contraire, une activité marquait l'attente de quelque public. Renseignement pris nous nous mîmes dans les rangs. Était prévue une soirée « Tableaux en musique », méditation chantée par le chœur Maris Stella (1) autour des œuvres de Augustin Frison-Roche un des meilleurs peintres – car inspiré – de sa génération.

Il n'en fallait pas plus pour changer notre programme et entrer dans le temple sacré. Aux sièges encore assez vides. Il ne fallut que quelques minutes pour que les choristes – une bonne quinzaine – dirigée par Mathilde Lauzier de Ranieri, remontent la nef en chantant a capella faisant naître le silence et la paix dans l'édifice faiblement éclairé pour faciliter la concentration autour du Beau qui n'a pas besoin de clinquant. Après quelques mots du Curé pour donner

tout son sens à cette soirée, commença la méditation sur les tableaux de Frison-Roche. Évocation, tout d'abord, de l'Annonciation une toile parmi les plus inspirées du peintre ; L'Annonciation par qui tout commence de l'Histoire sainte qui mène progressivement jusqu'à Pâques. Pour chaque tableau des airs inspirés du riche patrimoine vocal religieux passant du grégorien et du baroque aux prières en Swahili, en passant par la liturgie russe ou encore les mélodies des premiers chrétiens quand l'Histoire sainte c'est-à-dire aussi celle de l'humanité, s'écrivait en Araméen. Les voix à l'unisson de ce chœur étaient aussi cristallines que pures et émouvantes pour nous guider vers l'essentiel.

Pour finir – l'heure avait passé trop vite – méditation sur l'Apocalypse et la Résurrection, là aussi vaste triptyque de Frison Roche dans lequel éclate toute sa

sensibilité et sa culture religieuse. Marie est au centre de la composition comme elle l'était aussi de cette soirée. En effet comment ne pas voir dans le nom même du Chœur un jeu de mot marial puisque Maris Stella est tout autant l'étoile de mer que Marie étoile qui éclaire le monde. La nature et le sacré.

Plaisir d'avoir pu être à cette soirée et regret que le public n'ait pas été plus nombreux.

Non pas un concert mais une invitation à re-découvrir en ce début d'été et de vacances les profondeurs mêmes de la vie. À travers la beauté du chant et de la peinture, redécouvrir le bien qui est celui du Bien commun dont la France a tant besoin en ces jours terribles qu'elle traverse.

Philippe Montillet

(1) Voir leur site pour mieux connaître ce chœur et voir la programmation à venir, <https://www.choeurmarisstella.com/>

La Mayenne, terre chrétienne

Né sous la Révolution du regroupement du Bas-Maine et de la fraction septentrionale du Haut-Anjou, le département de la Mayenne dut attendre 1855 pour obtenir de Napoléon III et du Pape la création d'un diocèse qui lui soit propre par démembrement de celui du Mans.

Pour autant, la Mayenne est fortement imprégnée de culture chrétienne. En premier lieu : les apparitions mariales de Pontmain, remontant à l'hiver 1871, qui motivèrent l'érection de la basilique Notre-Dame de l'Espérance. Mais la Mayenne fut une terre d'abbaye depuis le Moyen-Âge comme en témoigne encore l'abbatiale de la Roë, fondée au XI^e siècle par Robert d'Arbrissel.

Ce département est également une terre de vocations religieuses : citons au XX^e siècle la figure du cardinal Suhard, archevêque de Paris ou celle de la mère Yvonne-Aimée de Malestroît, figure de la Résistance remise récemment à l'honneur par l'écrivain Jean de Saint-Chéron.

Les croyants mayennais ont payé un lourd tribut lors de la Révolution française : prêtres martyrs de Laval (1794), bienheureuse Monique, religieuse hospitalière de Château-Gontier, bienheureuse Françoise Mézière, humble maîtresse d'école... Tous furent béatifiés en 1955 à Rome par Pie XII. On n'oubliera pas non plus la mémoire de Mgr Urbain de Hercé (1726-1795), évêque de Dol-de-Bretagne, natif de Mayenne, fusillé à Quiberon par les Républicains.

J.B.

Marielle d'Ozouville, Les Merveilles de la Mayenne, Pierre Téqui éditeur, 246 p., 20 euros.



■ **Grande-Bretagne** : Le leader populiste Nigel Farage a déclaré plus de deux millions de livres sterling de revenus annexes depuis 2024 reçus de diverses marques et entreprises. Mais les autorités de transparence politique lui reprochent d'avoir un reçu don de 5 millions de livres sterling sans l'avoir déclaré. Il a annoncé le 7 juillet qu'il allait démissionner de son siège de député pour provoquer une élection partielle et se faire réélire.

■ **Otan** : Lors du sommet de l'Otan à Ankara le 8 juillet. Le président Trump s'est plaint d'un manque de soutien de ses alliés et en a menacé plusieurs (surtout l'Espagne et le Danemark).

■ **Aviation** : Le fonds de pension américain Castlake a offert 5 milliards de livres pour racheter la compagnie aérienne britannique EasyJet.

■ **Téléphonie** : Selon La Lettre de l'Expansion du 6 juillet, la holding du Français Xavier Niel dispose de 46,7 % du capital de l'opérateur téléphonique sud-américain Millicom qui, avec ses 60 millions d'abonnés dans neuf pays, a une valorisation boursière de plus de 14 milliards de dollars. Par ailleurs Xavier Niel a annoncé, le 9 juillet, vouloir acheter, pour 5,1 milliards d'euros, les 16,2 % du capital détenus par le groupe émirati E& dans Vodaphone. Si l'opération se fait, il détiendra 17,1 % des droits de vote, ce qui en fera le premier actionnaire du géant britannique des télécoms. Le 8 juillet, Vodaphone (qui s'est déjà dégagé de plusieurs pays pour rembourser sa dette) a annoncé avoir vendu, pour 8 milliards d'euros, sa filiale italienne à l'opérateur historique suisse Swisscom.

■ **Colombie** : Le président nouvellement élu, Abelardo de la Espriella, 47 ans, soutenu par Donald Trump, doit entrer en fonction le 7 août. Le président sortant Gustavo Petro

Le mystère de la cravate jaune

Si le sommet de l'Alliance atlantique s'était tenu ailleurs qu'à Ankara, Donald Trump ne se serait pas dérangé. Il avait déjà fait un effort maximum pour venir au sommet du G7 à Évian-les-Bains deux semaines plus tôt parce qu'Emmanuel Macron lui avait fait miroiter la Galerie des Glaces. Le Roi-Soleil puis Soliman le magnifique. Le palais de Bestepe, achevé en 2014, n'est pas Versailles mais son caractère monumental et plutôt kitsch avait tout pour impressionner le locataire de la Maison Blanche. L'endroit n'avait-il pas déjà accueilli le Pape Léon XIV le 27 novembre dernier pour son premier déplacement à l'étranger ?

Recep Tayeb Erdogan était donc le grand vainqueur de ce sommet. On ne va tout de même reproduire sur le Bosphore et les Dardanelles ce que l'on vient de foirer à Ormuz. La Turquie est notre verrou sur la mer Noire, notre allié indispensable sur l'Ukraine. Au nord, la mer Baltique est fermée par les détroits danois, mais la Russie sait comment les contourner par le nord arctique, d'où le retour sur les vertus stratégiques du Groenland. Entende qui pourra.

Si ce n'était pour Mark Rutte, l'ancien Premier ministre néerlandais, version Harry Potter, l'OTAN n'existerait plus. Le magicien avait réussi il y a un an à faire plier 30 membres (à la seule exception de l'Espagne) sur l'objectif des 3,5 % du PIB en dépenses militaires en 2035 contre 2 % depuis dix ans. Et Rutte, graphiques à l'appui, une flagornerie après l'autre, a convaincu Trump

qu'en un an, chacun avait fait ses devoirs et que tout allait pour le mieux.

En affichage, oui. Chacun a annoncé des augmentations plus ou moins spectaculaires, l'Allemagne en tête, sans d'ailleurs de coordination. Mais année après année, l'argent n'est pas au rendez-vous. Le premier accusé, le Royaume-Uni : le Premier ministre Keir Starmer avait promis de sortir le plan d'investissement militaire avant le sommet. Son ministre de la Défense avait démissionné. Lui-même avait dû présenter sa démission, mais sans attendre la désignation de son successeur, le 30 juin, il avait rendu public un engagement de 15 milliards de £ d'ici 2030, Denis Healey avait rendu son tablier quand le montant n'atteignait que 13,5. Le pourcentage s'établirait ainsi à 2,69 % en 2030. Pour atteindre 3,5 % il manquerait 9,3 milliards. Or la chancelière de l'Échiquier a révélé que sur les 15, 4,7 restaient à trouver, soumis à l'arbitrage du nouveau Premier ministre, Andy Burnham.

La France n'est pas beaucoup mieux lotie. Le Parlement a finalisé ses débats pour la date fatidique du 14 juillet. La rallonge de 35 milliards d'euros ne devrait permettre d'atteindre en 2030 que la barre des 2,5 %, autant dire que celle des 3,5 % en 2035 est rigoureusement hors d'atteinte.

Les États-Unis sont-ils mieux placés ? Le Sénat a repris le 13 juillet l'examen du budget militaire de 2027 que Donald Trump veut porter à 1 312 milliards de dollars contre un peu plus de mille milliards aujourd'hui. La seule guerre du Golfe va exiger un surcroît de dépenses de 67,1 milliards de dollars sur l'exercice 2026, soit plus

que le budget militaire français pour une année.

D'une grande monotonie dans son vêtement, complet veston gris-bleu immuable, cravate imperturbablement bleue ou rouge, Donald Trump a surpris à Ankara. Tenue standard à son arrivée, il a arboré le lendemain, jour de la conférence au sommet, une inhabituelle flamboyante cravate jaune (Hermès ?). Ce changement de ton spectaculaire en disait plus qu'un discours, le jaune étant la couleur de la trahison, sa pensée était transparente : « tous des traîtres ».

Dominique Decherf

Arbitrage

Seul au milieu de 22 gailards survoltés, l'arbitre de la coupe du monde de foot fait, sous les yeux de milliards de téléspectateurs, le métier sans doute le plus contesté actuellement. Il est assisté par des arbitres de touche, avec un point de vue décalé qu'il faut faire concorder avec le sien. Et, les uns et les autres peuvent se reporter aux images enregistrées et les faire redéfiler au ralenti, ce que l'on appelle la VAR (Video Assistant Referees) qui est censée faire foi. Sauf qu'à trop décomposer les images de certains gestes contestables on risque de les « décontextualiser » et donc de prendre une décision « injuste ».

En général, c'est plutôt le contraire. Le 4 juillet dernier, l'équipe du Paraguay avait multiplié les provocations verbales et physiques vis-à-vis des joueurs français, et l'arbitre ouzbek semblait y rester indifférent. À la 67e minute, un joueur paraguayen avait déséquilibré le Français Désiré Doué dans

la surface de but sans être sifflé immédiatement. Mais, après recours à la VAR, les Bleus se sont vu accorder un pénalty qui a permis au fameux Kylian Mbappé de concrétiser une victoire 1-0 parfaitement justifiée.

En revanche l'affaire Balogun laissera des traces. Attaquant américain, Folarin Balogun avait écopé d'un carton rouge de la part d'un arbitre brésilien pour avoir donné un coup de semelle sur la cheville d'un joueur bosno-herzégovien. Sanction sans conséquence sur le déroulé d'un match remporté 2-0 par les Américains, mais qui interdisait à ce joueur de jouer le match suivant (huitième de finale contre la Belgique). Le président Trump s'en est ému et a téléphoné au président de la FIFA Gianni Infantino. On ne sait pas quels ont été ses arguments mais la commission de discipline de la FIFA a désavoué son arbitre... Finalement les Belges ont gagné contre les Américains 4 à 1, comme quoi, malgré les pressions politiques et financières, il y a tout de même une justice dans le foot où le talent finit par triompher... Tant de monde a besoin de continuer à rêver un peu !

F.A.

Champlain

Le 10 juin, la statue monumentale – cinq mètres de hauteur – de Champlain érigée en 1925 à Orillia, dans l'Ontario, a été démantelée, après huit ans de controverse avec la nation huronne-wendat. On sait que le gouvernement fédéral reconnaît 50 peuples et 630 « bandes » incarnant les Premières Nations, c'est-à-dire les Autochtones représentant un peu moins de 2 millions de

personnes (sur un total de quelque 41 millions de Canadiens). Cette œuvre a été officiellement jugée « dégradante et offensante » parce que les Amérindiens y sont figurés soumis à la Couronne française ; du coup, elle se trouve aujourd'hui entreposée en morceaux dans un lieu tenu secret.

Le fondateur de la Nouvelle-France, d'ailleurs allié aux Algonquins, aux Montagnais et aux Hurons-Wendat, apparaît ainsi comme victime de l'idéologisation du passé canadien et québécois. Pourtant, à l'inauguration de 1925, le grand chef huron-wendat Ovide Sioui (1872-1942) était présent. Mais, en ces temps de réécriture de l'Histoire et de repentance sur le dos des anciennes générations, Champlain se trouve condamné à la discrétion, sinon à l'oubli.

De la même manière, les « robes noires » sont accusées de tous les maux, à commencer par l'atteinte à la dignité et à la culture des indigènes, alors que les missionnaires catholiques se sont occupés de les intégrer à la nouvelle civilisation et ont préservé leurs langues, ne serait-ce qu'en les transcrivant.

Samuel de Champlain (1567-1635) a en fait été un grand navigateur, explorateur et cartographe. Il a fondé la ville de Québec en 1608 et joué un rôle décisif dans l'implantation française en Amérique du Nord, nouant des alliances avec les nations amérindiennes tels les Algonquins, les Montagnais et les Hurons-Wendat. Administrant la colonie jusqu'à sa mort, il a été surnommé à bon droit « le père de la Nouvelle-France ». À l'encontre d'autres conquérants dans les Amériques, il considéra les premiers

habitants comme des partenaires, notamment pour le commerce des fourrures et l'alliance militaire contre les Iroquois, tournés vers les Anglais. De leur côté, les autochtones transmettent aux Français le savoir nécessaire pour survivre à l'hiver et comprendre le territoire, la nature comme les hommes.

Mettre Champlain hors champ revient à se couper d'une partie de son passé en se contentant d'une lecture biaisée de l'Histoire. Rappeler ce qui fut mieux qu'une coexistence ne diminue en rien la connaissance des époques antérieures et la fierté d'avoir été là bien avant l'arrivée des Européens.

Jean Étévenaux

Débris spatiaux

Depuis la naissance de l'aviation l'un des principaux soucis, générateur d'accidents, est le péril aviaire. Désormais le risque qu'un oiseau percute votre avion est en passe d'être supplanté par les résidus d'engins spatiaux. Ce n'est plus un scénario hypothétique, mais une réalité.

En cause, le développement important du lancement d'engins spatiaux par de nombreuses nations. On se souvient le 4 novembre 2022 de la fusée chinoise Long March 5B qui a eu une rentrée incontrôlée dans l'espace aérien. Il a fallu mettre 600 avions au sol, avec la peur que l'engin ne vienne percuter un aéronef. Au-delà de ce cas un peu extraordinaire, le problème qui demeure est la multiplicité des déchets qui retombent sur terre. À ce jour, moins de 35 % des fusées sont équipées pour retomber dans des

a fait un recours et prononcera un discours le 20 juillet avec appel à manifestation de toutes les forces de gauche.

■ **Mali** : Les 5 et 6 juillet, les troupes maliennes et leurs soutiens russe de l'Africa Corps étaient, dans le nord-est du pays, assiégés par le Front de libération de l'Azawad dans le camp militaire d'Anéfis mais un détachement de secours, parti de Gao et protégé par des avions Sukoï, est parvenu jusqu'à eux le 9 juillet au prix de lourds combats. Les gouvernementaux ont perdu le contrôle de Kidal et Tessalit en avril dernier.

■ **Russie** : Les Ukrainiens ont réussi à toucher la raffinerie d'Omsk (sud-ouest de la Sibérie) avec un drone le 6 juillet à 2 500 km de leur frontière. Ils ont également touché une dizaine de pétroliers qui tentaient d'approvisionner la Crimée par la mer.

■ **Ukraine** : Le corps de la principale suspecte de l'attentat à la bombe, le 29 juin à Monaco, contre l'oligarque Vadim Ermolaev, aurait été retrouvé enterré près de Kiev par la police ukrainienne le 6 juillet. Elle aurait été tuée de plusieurs balles dans la tête. Un agent du GUR (direction générale du renseignement du ministère de la Défense ukrainien) et un ancien policier ont été arrêtés à Kiev et auraient avoué le meurtre. Les commanditaires restent inconnus. Le départ de la Première ministre Ioulia Svyrydenko a été annoncé le 12 juillet.

■ **Syrie** : Emmanuel Macron a rencontré le président islamiste Ahmed al-Chara à Damas les 6 et 7 juillet. Deux bombes télécommandées ont explosé le 7 juillet non loin de l'hôtel où le président avait couché.

■ **États-Unis** : Selon une déclaration financière publiée le 30 juin, l'empire Trump aurait gagné 1,4 milliard de dollars,

lors de sa première année de mandat, dans des activités liées aux cryptomonnaies et surtout celle qui porte son nom.

■ **Église** : Les religieux traditionnalistes de la communauté des Fils du Très Saint Rédempteur (aussi appelés Rédemptoristes transalpins) dont l'implantation principale se trouve sur l'île de Papa Stronsay (archipel des Orcades au nord de l'Écosse) et qui avait obtenu une reconnaissance canonique de Benoît XVI, se sont déclarés « sédévacantistes » (ne reconnaissant la légitimité d'aucun pape depuis le concile Vatican II) en mai 2026 et se dotent d'un évêque ce 25 juillet.

■ **Madagascar** : Le virus de la variole B, dite « variole du singe », Monkeypox ou Mpox, qui se transmet d'abord par relations sexuelles, est à nouveau actif à Madagascar. Une vingtaine de cas importés ont été signalés à La Réunion. Un vaccin existe mais il est réservé aux personnes à risques particuliers.

■ **Espagne** : De violents incendies ont brûlé 6 600 hectares dans le sud du pays et ont fait au moins 12 morts, dont, selon un communiqué du 11 juillet du ministère des Affaires étrangères français, une touriste française.

■ **Disparitions** : La chanteuse galloise Bonnie Tyler est morte le 8 juillet à l'âge de 75 ans. Hamad Ben Khalifa Al Thani, ancien émir du Qatar (il avait abdicué en 2013), est mort le 12 juillet à l'âge de 74 ans.

zones océaniques isolées.

Ce qui semble aujourd'hui souhaitable c'est la circulation de l'information quant aux risques, la rapidité d'intervention et surtout des exercices de simulation pour déterminer les éventuelles zones d'impact. Selon les spécialistes, la probabilité de chute sur une zone dense s'établit à 26 % par an, soit sur des zones très denses à 0,8 %. On estime que chaque semaine un déchet spatial s'échoue sur terre, sachant que la majorité est brûlée lors de la rentrée dans l'atmosphère.

Pas de panique estiment les agences, seulement un renforcement de la surveillance et sans doute un respect plus contraint de l'environnement.

Philippe Buron Pilâtre

Chrétiens engagés

Comme tous les citoyens, les chrétiens s'engagent. Normalement avec prudence, puisque le Christ a dit : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », précisant : « Mon royaume n'est pas de ce monde », mais qu'il a aussi averti : « Qui n'est pas avec moi est contre moi », l'Apocalypse affirmant même que « Dieu vomit les tièdes ». Bref, ils s'efforcent de suivre l'exemple de Jésus et l'enseignement de l'Église.

On ne peut donc qu'être étonné par ceux qui ne comprennent pas, ou feignent de ne pas comprendre, l'opposition absolue à l'euthanasie, même renommée par la novlangue « aide active à mourir ». Malgré les arguties concernant la primauté de la loi sur la conscience ou

la compassion amenant à arrêter la vie, il n'y a en réalité aucun scandale à ce qu'un évêque annonce que « les parlementaires catholiques qui auront voté ce projet de loi [...] ne pourront plus communier ».

D'autres engagements existent. À titre individuel ou dans un cadre public, des chrétiens adoptent des positions plus inattendues, comme le montrent quatre exemples.

À **Londres** le 13 juin, le cardinal Timothy Radcliffe, ancien maître général des dominicains, et deux évêques ont béni le cinquantième anniversaire d'un couple homosexuel en l'honneur duquel ils ont célébré une messe d'action de grâce.

À **Hambourg**, en revanche, des parents d'élèves catholiques se sont opposés aux instructions officielles de l'archidiocèse en faveur de ce que le vicaire général a défini comme « l'acceptation de la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre ».

À **Bordeaux**, des paroisiens ont été surpris par la distribution de tracts de l'ACAT, l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture, affirmant qu'il y a « des centaines de défenseurs de l'environnement torturés et assassinés chaque année ».

Enfin, Emmaüs vient de publier un journal d'anticipation pour l'an prochain « face au danger que constitue l'extrême droite pour les libertés associatives et les publics précaires »

Précy

On commence à comprendre, avec l'affaire du périscolaire parisien, que les problèmes d'abus sexuels et en particulier de pédocriminalité, sont loin de ne concerner que l'Église catholique, comme on a pu le lire ces dernières années, après la publication du rapport de la CIASE (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église.) ou les développements de l'affaire Bétharam. Partout où il y a un rapport d'autorité, même seulement morale, il y a un risque d'emprise déviante du plus fort sur le plus faible. Quand du pouvoir est donné à un « pervers », c'est-à-dire à une personne qui ne reconnaît pas en l'autre un être humain à égalité, mais y voit plutôt un objet pour la satisfaction de ses propres pulsions, il y a grand danger. C'est le cas dans toute institution : enseignement, armée, entreprise, parti politique, hôpital, Église, et – même si on voudrait l'ignorer – avant tout dans la famille.

Une fois qu'on admet cela, on n'est pas quitte de s'informer, d'écouter les témoignages des victimes, de mettre son grain de sel, comme on peut, dans des fonctionnements sociaux qui ne semblent pas corrects, ce qui est souvent difficile à repérer.

Le Christ avait dit à ses apôtres (Matthieu 23) : « Mais vous, ne vous faites pas appeler Rabbi, car un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères. » Sur ce point comme sur presque tous les autres, il n'a pas été entendu par ceux qui se réclament de lui. C'était sans doute inévitable mais il ne faut pas chercher ailleurs la source des problèmes.

Écoutez le témoignage d'une victime dans et de l'Église et tirez-en des leçons utiles pour toute la société

par Frédéric Aimard

Une jeune femme entend l'appel du Christ et souhaite rejoindre une de ces communautés dites charismatiques sur lesquelles l'Église des années 70-80 a fondé tant d'espoirs dont certains ont d'ailleurs été comblés. Mais il y a eu du déchet et, par manque de chance, de vigilance de ses frères et sœurs et de ses supérieurs, cette jeune femme, entrée dans la Communauté de l'Emmanuel, s'est trouvée sous l'emprise d'un prêtre manipulateur.

Comment ce dernier s'y est-il pris ? C'est admirablement expliqué dans ce témoignage à la fois pudique et détaillé. Comment la victime a pu se laisser prendre à ce point et si longtemps, c'est ce qu'on a du mal à accepter. Et pourtant cette terrible expérience est très loin d'être isolée. Elle est même malheureusement exemplaire.

Ce qu'il y a de plus beau dans ce livre, c'est la description du long et chaotique cheminement vers la libération de la victime. Celle-ci a décidé de demeurer dans sa communauté tout en trouvant la force de témoigner. D'abord faiblement et sans être entendue, puis mieux entendue mais sans être comprise, et toujours mal soutenue, avant que, par une vague de fond grâce à des journalistes capables de percer certains abcès, elle ne fasse partie

de ceux qui auront la force de porter leur douleur devant la justice civile. C'était manifestement le passage obligé pour que l'Église commence à prendre au sérieux l'affaire. Celle-ci en particulier concerne deux adultes « consentants » Eh bien ce n'est pas si simple et il faut démonter des mécanismes qui se sont reproduits mille fois et probablement sur des générations.

Le Christ a également dit (Luc 12) que « Tout ce qui est caché sera découvert, et tout ce qui est secret sera connu. » Sans doute faut-il comprendre « à la fin des temps ». Mais le fils de Dieu a également affirmé (Jean 8) que « la vérité vous rendra libre. » Et on s'aperçoit que cela vaut dès aujourd'hui. Ainsi Claudine Blanchard fait-elle acte prophétique en racontant et en interprétant sa propre histoire.

L'archevêque de Reims, Mgr Éric de Moulins-Beaufort, le père-abbé de Solesmes, Geoffroy Kemlin, et même ou surtout l'abbé Dominique Janthal, responsable des prêtres de la communauté de l'Emmanuel, le reconnaissent comme ils peuvent dans les quelques pages qu'ils ont données, au début et à la fin du récit, pour apporter leur caution reconnaissante à ce livre salutaire avant tout pour l'Église elle-même. Bien qu'il reste encore tant à dévoiler !

Post-scriptum (un peu) intime et (trop) bavard :

Je ne tiens pas de Journal « intime ». Je ne suis plus en charge d'éditorialiser pour un public fidèle, même si je produis encore quelques chroniques. Elles sont peu lues, sauf lorsqu'elles sont reprises par certains hebdomadaires de province qui me font l'honneur et l'amitié de publier quelques points de vue politiques rédigés pour eux avec un souci d'information et d'impartialité tel qu'il convient à ce genre de presse destinée à tous. La plupart sont reprises dans le présent *samizzdat* qu'est cette *Nation Française*.

Mes rares notes de lectures le sont encore moins. Les gens lisent moins d'une manière générale. J'en sais quelque chose pour m'être aventuré également dans le domaine de la Librairie.

J'ai pourtant voulu rendre compte, ci-dessus, d'un livre qui, malgré sa véritable valeur littéraire et psychologique, risque aussi de ne pas être beaucoup lu. Parce que personne n'a tellement envie de se voir confronté avec ce « misérable petit tas de secrets » (André Malraux), même dans l'Église dont on n'a pas fini de gloser sur sa prétention à être « experte en humanité » (Paul VI), alors que l'Institution et le peuple catholiques ne font pas tellement mieux au jour le jour que d'autres qui

leur disputent le magistère moral au nom de principes quelque peu « schismatiques » car inspirés du même idéal originel (droits de l'homme et aspiration à l'égalité pouvant aller jusqu'au communisme, pour ne pas trop développer). En prétendant s'affranchir de l'idée de Dieu et combattre l'hypocrisie des prêtres, ces tenants de Lumières autoproclamées, risquent de nous livrer au totalitarisme bien pire que les tyrannies d'antan, comme on ne l'a que trop vu au XX^e siècle.

Ce sont des débats qui requièrent une expertise philosophique et suscitent d'autres genres de livres avec des publics différents mais pas beaucoup plus nombreux, malheureusement.

Alors j'en reviens à mes sentiments mêlés sur l'intérêt ou non de mettre le couteau dans la plaie. Y aurait-il une utilité à ce que je m'épanche à la suite de cette courte note journalistique sur le fait que le prêtre dénoncé par Claudine Blanchard, j'ai eu l'occasion de le rencontrer. Il était l'ami et le collaborateur d'un homme qui m'a beaucoup aidé et que j'ai admiré. Que savait cet ami sur les déviances de ce prêtre ? Probablement rien. D'ailleurs Claudine Blanchard décrit un petit épisode où son abuseur s'amuse de constater à quel

point plus un homme est saint et plus il est facilement manipulable (il s'agit en l'occurrence d'un prieur de l'abbaye de Solesmes). Et que pouvais-je savoir moi-même ? Encore moins, même si ma profession de journaliste aurait peut-être dû m'amener à voir un peu au-delà des apparences. Mais comment ne pas se méfier de ses propres éventuels soupçons ? Est-ce que parce qu'un homme a un accent du sud et est tactile il faudrait se méfier de ce qu'il raconte et fait ? Claudine Blanchard, en partie sauvée par une démarche courageuse de travail universitaire (sur Dom Guéranger), met bien en valeur le fait que ne pas citer ses sources, notamment dans des travaux d'historien, est plus qu'un défaut, surtout quand il s'agit de travaux sur des apparitions mariales (comme à l'Île-Bouchard) ou sur les affirmations d'une voyante controversée (Marthe Robin)... Ce sont des critères bien visibles de l'extérieur auxquels nous aurions sans doute dû être plus attentifs. Mais ce n'est une preuve de rien.

Au-delà de ces médiocres réflexions, plus banal encore : faut-il dire la vérité en toutes circonstances, celle qui fâche, celle qui démoralise, celle qui va démobiliser les âmes faibles ? C'est une question d'intention répond-on classiquement. Claudine Blanchard mène un combat personnel pour se libérer elle-même. Respect. Ce faisant, il semble qu'elle fasse un cadeau à l'Église et à sa Communauté. Y a-t-il d'autres voies ? Les personnes qui n'ont pas la légitimité de leur propre souffrance ont-elles un mot à dire, efficace, qui délivre sans faire de mal. Ce n'est

pas évident. Aucune parole, aucun geste, même d'accueil inconditionnel, n'est jamais parfaitement ajusté nous dit l'auteur à plusieurs reprises...

Et puis ce livre ne prétend pas regarder ce qu'il se passe du côté de l'abuseur, du manipulateur... Dans sa tête ? Que devient-il ? Ce livre prétend encore moins évoquer la question des personnes accusées à tort et il y en a forcément, disons que c'est statistiquement obligatoire, et d'ailleurs nous en avons également connues. Des personnes détruites par des fausses accusations, des médiances, des complots, des escroqueries. Passées par pertes et profits ? Encore tout un pan de la misère de l'humanité et de la misère de l'Église qui n'intéresse pas beaucoup, qui ne remue pas les cœurs du peuple et ne trouble pas les institutions.

Encore deux remarques, encore plus personnelles et donc encore plus banales sans doute. En tout cas je m'éloigne du cas d'espèce et ne prétends rien ajouter au livre *Un canapé rouge*...

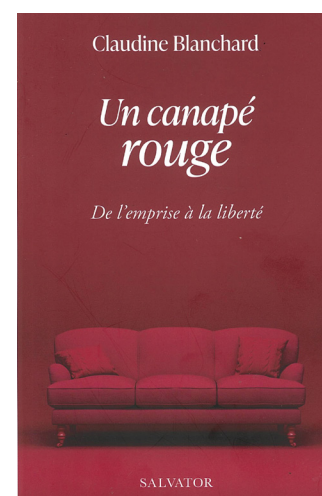
J'ai pas mal fréquenté la communauté de l'Emmanuel lors des rassemblements d'été à Paray-le-Monial. J'y tenais le stand du journal catholique pour lequel je travaillais. J'y ai vu et vécu de belles choses. D'autres ont pu moins me plaire, comme c'est bien normal.

La communauté était alors encore très jeune et j'étais moi-même encore un homme jeune et célibataire. Je n'étais pas indifférent à la présence de nombreuses jeunes femmes, certaines charmantes, habillées

comme on peut l'être sur une plage ou presque parfois certains jours de canicule, joyeuses, souriantes. Pas de chance, les quelques fois où j'ai « tenté ma chance », je suis tombé sur des célibataires qui avaient pris des engagements plus ou moins longs (en général sur un an) de célibat et chasteté, en discernement pour un engagement plus définitif... Bref je m'étais « pris un râteau » d'un genre particulier et il aurait été mal venu d'insister le moins du monde, au risque de se trouver en concurrence avec le Seigneur... Mais, comme je suis observateur et que je suis revenu à Paray un certain nombre de fois, j'ai pu me rendre compte que parmi les filles qui m'avaient tapé dans l'œil, certaines revenaient l'année suivante ou un peu plus tard, mariées et déjà mère de famille... On m'a expliqué que c'était courant. Une preuve de la liberté laissée à chacun, une preuve que l'Emmanuel n'a rien d'une secte... Oui. Un peu naïf sans doute ou de nature jalouse, je trouvais la chose légèrement saumâtre. N'aurais-je pas dû insister ? Mais ce n'était pas le bon moment ni la bonne personne. Mieux valait sans doute en rire ou au moins en sourire.

Mais ces jeunes femmes si séduisantes, généreuses et extraverties, j'en voyais un certain nombre d'autres qui, sans avoir pris de tels engagements, ne lâchaient pas « leurs » prêtres, qui était également de jeunes hommes souriants, intelligents et tout ce qu'on voudra. On connaît l'anecdote de François de Sales qui, alors en habit de cour dans une auberge, se trouve lourdement courtisé par une ac-

corte servante. Il se récrie car il est déjà un homme d'Église, puis il se précipite vers son domestique et lui intime cet ordre : « Ne me laisse plus jamais seul ! ». Le malheur des prêtres d'aujourd'hui est-il de ne plus avoir de serviteurs ? Cela pour dire que l'on met beaucoup l'accent sur les prêtres qui abusent de leur position pour parvenir à leurs fins pendables. Mais il en est d'autres qui – et cela a toujours existé, bien avant la communauté de l'Emmanuel – ont eu ou ont encore à lutter contre des « tentatrices » donc certaines sont d'ailleurs totalement inconscientes de l'épreuve qu'elles peuvent représenter pour un saint homme qui lutte pour rester fidèles à ses vœux religieux. Oui tout cela existe et a fait l'objet de multiples essais, pamphlets, romans, comédies... et de textes de loi d'Église... Le discernement est quelque chose qui s'apprend, même s'il vaut mieux l'avoir de manière innée car les leçons de discernement peuvent également être piègeuses. ■



Claudine Blanchard, *Un canapé rouge. De l'emprise à la liberté*. Salvator (mai 2026), 206 pages, 18 euros.